



CTSSDP, séance du 2 février 2015
(CFDT Météo représentée par JL Varron)

A l'ordre du jour, l'examen des documents relatifs au projet de réorganisation de la DP :

Rapport final Chantier stratégique sur les activités de production de services.

Projets de documents d'organisation de la Direction des Opérations (DO), de la Direction des Services Météorologiques (DSM), de la Direction des Services Climatiques (DSC), du CNP.

Projet de Décision de la création de la DO, de la DSM et de la DSC.

Projets de TROED de la DO, de la DSM, de la DSC.

Tableau de fléchage des postes de la DP vers les trois nouvelles directions.

La direction fait un rappel synthétique des objectifs donnés à la réorganisation : la création d'une direction des services climatiques à même de répondre aux enjeux croissants dans le domaine du changement climatique, d'une direction des services météorologiques mettant l'écoute client au cœur de ses activités de conseil, et d'une direction des opérations chargée de fixer les orientations et d'assurer la valorisation des outils, méthodes et données, dans le domaine de la prévision amont.

Les représentants du personnel s'expriment tour à tour pour soulever plusieurs points de désaccord. L'un des plus forts porte sur l'éclatement des divisions thématiques de la Direction de la Prévision vers les futurs départements, les uns étant rattachés à la DSM, les autres à la DO. Nous avons étayé ce point de vue, considérant que la prévision météorologique se conçoit selon un enchaînement continu qui va de l'exploitation de la prévision numérique à la restitution des conditions météorologiques prévues. Ses différentes déclinaisons et fonctions sont fortement imbriquées les unes aux autres, d'où pensons-nous les variantes et les hésitations dans l'élaboration du projet de réorganisation pour décider du rattachement des pôles du CNP à l'une ou l'autre des futures directions et pour argumenter ces choix.

La ligne principale, quant à elle, n'a pas changé et à notre point de vue, ces quelques revirements ne sont pas le résultat de l'étape de concertation, mais sont plutôt révélateurs d'un côté artificiel du montage.

Nous avons aussi la responsabilité de porter la parole de nombreux acteurs de la DPREVI, notamment au CNP, qui ont exprimé leur opposition à un projet qui entraîne la disparition de la Direction de la prévision, avec sa logique d'unité, de cohérence métier et son sens en terme de cohésion des équipes.

Le sort des équipes de développement ne semble pas encore scellé dans la nouvelle organisation. Le directeur de la DP le dit lui-même, il n'en est pas maître, il renvoie au chantier n° 4 qui traite des développements.

[Commentaire CFDT-Météo : aucune visibilité donc pour ce qui est de l'organisation à venir des activités de développement de l'actuelle DP. C'est un peu regrettable dans la mesure où il semblerait qu'il existe des difficultés dans ce domaine (qui relèveraient plutôt de la gestion et à ce titre ne concerne pas que la DP). La volonté de réformer aurait peut-être pu être mieux comprise si elle avait aussi mis dans les priorités la nécessité d'améliorer les pratiques dans ce domaine, dans une volonté d'écoute des personnels et des services impliqués. Ce pourrait bien être encore un cas où le calendrier d'avancement des différents chantiers stratégiques pose question...]

Concernant les services administratifs, là encore on ne voit pas en quoi il y aurait une amélioration. Au contraire, le projet introduit une plus grande complexité, avec des responsabilités croisées et des délégations de gestion...

Le contenu des documents présentés fait l'objet de quelques modifications rédactionnelles demandées par des représentants du personnel. Le nom des futures directions a une forte valeur symbolique, plusieurs voix s'expriment pour que la Climatologie figure explicitement dans le nom de la DSC , de même que le terme Prévision figure dans le nom de la DO.

Vote sur le projet de réorganisation de la DP : les représentations syndicales votent contre le projet à l'unanimité (1 CFDT-Météo, 1 CGT, 1 FO, 3 Solidaires.). Le CTSS DP est reconvoqué pour le 24 février.

Les autres points ajoutés à l'ordre du jour :

Information sur la mise en œuvre de la réorganisation de DPrévi/GCRI/Exp

Après la CAP du 20 janvier, l'effectif atteint le niveau requis pour la mise en place des vacances de nuit. Cependant la donne a quelque peu changé puisqu'on apprend que la prestation prévue pour la radio belge sera en définitive assurée par l'Institut Royal Météorologique de Belgique.

Le démarrage des nuits à GCRI n'est plus soumis à cette demande dont le calendrier était très serré. Il interviendra plutôt en avril dans le cadre d'une nouvelle prestation qui serait à assurer pour le centre de gestion des opérations ferroviaires, Météo France s'étant positionné sur un appel d'offre SNCF dont les résultats sont attendus à très court terme.

Gestion des demandes de télétravail à la DP

La DCLIM se propose d'adopter un mode de gestion des demandes de télétravail que Solidaires souhaiterait voir étendre à l'ensemble de la DP. Le principe est de recueillir les demandes une fois l'an en donnant une date butoir pour le dépôt des dossiers, de manière à intégrer au mieux le télétravail dans l'organisation des services.

Les représentants de l'administration présents se montrent favorables à ce mode de gestion.

Nous notons qu'il présente également l'avantage de limiter le phénomène premiers demandeurs = premiers servis. Cependant nous demandons (et recevons) l'assurance que ce dispositif ne sera pas contraire au droit à constituer et à soumettre une demande dans le cours de l'année, selon les dispositions prévues par les documents de mise en place du télétravail à Météo France.